Propriétés Publiques :

Du Canada :—L'argent en caisse et autres valeurs de chaque province, 107.——Certains travaux et propriétés publics, 108 (cédule 3).——Terrains nécessaires aux fortifications et à la défense, 117.——Les propriétés publiques sont exemptes des taxes, 125.

Des provinces :—Les terres, mines, etc., dans les différentes provinces et les sommes dues à cet égard, 109.——L'actif inhérent aux portions de la dette publique assumées par chaque province, 110.——Toutes propriétés publiques dont il n'est pas autrement disposé, 117.

D'Ontario et Québec, 113 (cédule 4).——Leur réglement, 142.

Provinces maritimes :

Représentées par 24 Sénateurs, 22—Pourvu au cas de l'augmentation temporaire dans le nombre des Sénateurs, 26, 27.—Augmentation de 4, au cas où Terreneuve serait admise dans l'Union, 147.

Qualifications :

Des Sénateurs, 23.——Les questions y relatives sont décidées par le Sénat, 33.

Des Membres de la Chambre des Communes, ou de l'Assemblée Législative d'Ontario ou Québec, restent les mêmes qu'auparavant, jusqu'à modification par la loi, 41, 84.

Des électeurs (mêmes dispositions), 41, 84.

Des Conseillers Législatifs (Québec), 23, 73.——Les questions y relatives sont décidées par le Conseil Législatif, 76.

Qualités exigées des Représentants, Electeurs, etc.: Voir *Qualifications.*

Quarantaine :

Tombe sous le contrôle exclusif du Parlement, 91 (11).